

AMEN PREMIERE SICAV
SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 JUIN 2025

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE
SUR LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES AU 30 JUIN 2025

Introduction

En exécution de notre mandat de commissariat aux comptes et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la Société « AMEN PREMIERE SICAV » pour la période allant du premier Avril au 30 Juin 2025, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 43.931.574, un actif net de D : 43.872.409 et un bénéfice de la période de D : 729.747.

Nous avons effectué l'examen des états financiers trimestriels ci-joints de la Société « AMEN PREMIERE SICAV » comprenant le bilan au 30 Juin 2025, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410

« Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité ». Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen analytique est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ci-joints de la Société « AMEN PREMIERE SICAV » ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société au 30 Juin 2025, ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Paragraphe post Conclusion

Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par la société « AMEN PREMIERE SICAV » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre conclusion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Tunis, le 24 juillet 2025

Le Commissaire aux Comptes :

FINOR

Fayçal DERBEL

BILAN ARRETE AU 30 JUIN 2025
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

ACTIF	Note	30/06/2025	30/06/2024	31/12/2024
Portefeuille-titres	4	32,020,723	32,886,419	36,082,735
Obligations et valeurs assimilées		31,689,625	32,782,982	33,256,678
Titres OPCVM		331,098	103,437	2,826,057
Placements monétaires et disponibilités		11,901,066	17,996,685	16,327,384
Placements monétaires	5	11,586,914	7,221,662	7,535,698
Disponibilités		314,152	10,775,023	8,791,686
Créances d'exploitation	6	9,786	13,491	450
TOTAL ACTIF		43,931,574	50,896,595	52,410,569
PASSIF				
Opérateurs créditeurs	7	44,820	39,894	46,553
Autres créditeurs divers	8	14,346	107,628	119,717
TOTAL PASSIF		59,166	147,521	166,270
ACTIF NET				
Capital	9	42,516,143	49,314,748	49,354,664
Sommes distribuables				
Sommes distribuables des exercices antérieurs		45	164	164
Sommes distribuables de l'exercice en cours		1,356,221	1,434,162	2,889,470
ACTIF NET		43,872,409	50,749,074	52,244,299
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		43,931,574	50,896,595	52,410,569

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	Période du 01/04 au 30/06/2025	Période du 01/01 au 30/06/2025	Période du 01/04 au 30/06/2024	Période du 01/01 au 30/06/202 4	Année 2024
Revenus du portefeuille-titres	10	691,253	1,212,078	523,667	1,048,612	2,107,581
Revenus des obligations et valeurs assimilées		518,257	1,039,082	523,667	1,048,612	2,107,581
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif		172,996	172,996	-	-	-
Revenus des placements monétaires	11	141,589	241,298	16,972	34,393	112,750
Revenus des prises en pension	12	100,053	201,704	192,657	284,514	688,393
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		932,895	1,655,080	733,296	1,367,520	2,908,724
Charges de gestion des placements	13	(106,588)	(212,111)	(98,532)	(188,905)	(400,033)
REVENU NET DES PLACEMENTS		826,308	1,442,969	634,764	1,178,614	2,508,691
Autres charges	14	(22,278)	(40,908)	(21,569)	(39,586)	(79,881)
RESULTAT D'EXPLOITATION		804,030	1,402,061	613,195	1,139,028	2,428,810
Régularisation du résultat d'exploitation		(10,255)	(45,841)	286,454	295,134	460,660
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		793,775	1,356,221	899,649	1,434,162	2,889,470
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		10,255	45,841	(286,454)	(295,134)	(460,660)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		2,170,017	125,102	2,131	(1,556)	13,602
Plus (ou moins) values réalisés sur cessions de titres		(2,244,299)	(120,664)	1,565	13,963	21,184
RESULTAT NET DE LA PERIODE		729,747	1,406,499	616,891	1,151,436	2,463,596

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Période du 01/04 au 30/06/2025	Période du 01/01 au 30/06/2025	Période du 01/04 au 30/06/2024	Période du 01/01 au 30/06/2024	Année 2024
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	729,747	1,406,499	616,891	1,151,436	2,463,596
Résultat d'exploitation	804,030	1,402,061	613,195	1,139,028	2,428,810
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	2,170,017	125,102	2,131	(1,556)	13,602
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(2,244,299)	(120,664)	1,565	13,963	21,184
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	(2,731,206)	(2,731,206)	(2,419,830)	(2,419,830)	(2,419,830)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	1,627,135	(7,047,183)	12,045,085	9,486,006	9,669,070
Souscriptions					-
- Capital	47,493,891	76,225,479	24,228,990	37,581,774	105,573,201
- Régularisation des sommes non distribuables	88,606	117,144	6,784	8,511	37,556
- Régularisation des sommes distribuables	2,568,063	4,489,353	1,184,821	2,034,965	5,256,459
Rachats					-
- Capital	(46,177,478)	(83,065,852)	(12,754,249)	(28,537,387)	(96,513,211)
- Régularisation des sommes non distribuables	(86,810)	(119,730)	(3,436)	(5,100)	(32,209)
- Régularisation des sommes distribuables	(86,810)	(119,730)	(3,436)	(5,100)	(32,209)
VARIATION DE L'ACTIF NET	(374,324)	(8,371,890)	10,242,147	8,217,612	9,712,837
ACTIF NET					
En début de période	44,246,732	52,244,299	40,506,927	42,531,462	42,531,462
En fin de période	43,872,409	43,872,409	50,749,074	50,749,074	52,244,299
NOMBRE D'ACTIONS					
En début de période	427,437	512,065	392,753	417,989	417,989
En fin de période	441,095	441,095	511,903	511,903	512,065
VALEUR LIQUIDATIVE	99.462	99.462	99.138	99.138	102.027
TAUX DE RENDEMENT	1.54%	3.02%	1.40%	2.78%	5.62%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Au 30 Juin 2025

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

AMEN PREMIERE SICAV est une société d'investissement à capital variable obligataire de type distribution régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 31 Mars 1993 à l'initiative de l'AMEN BANK et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des Finances en date du 24 Avril 1993.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, AMEN PREMIERE SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de AMEN PREMIERE SICAV est confiée à « Amen-Invest », le dépositaire étant l' « AMEN BANK ».

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30 juin 2025, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations, en BTA et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs au titre d'OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3.2-Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 juin 2025, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société

« AMEN PREMIERE SICAV » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres).
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

La société ne dispose pas d'un portefeuille de souche BTA ouverte à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 ».

3.3-Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.4- Opérations de pensions livrées

- ***Titres mis en Pension***

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, la SICAV procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique spécifique de l'état de résultat « intérêts des mises en pension ».

- ***Titres reçus en Pension***

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique

« Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Revenus des prises en pension ».

3.5- Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.6- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 30 Juin 2025 à D : 32.020.723 et se détaille ainsi :

Code ISIN	désignation du titre	Nombre du titre	coût d'acquisition	Valeur au 30.06.2025	% Actif Net
Obligations des sociétés et valeurs assimilées			30 627 688	31 689 625	72,23%
Obligations de sociétés			3 170 000	3 277 804	7,47%
TN0003400660	AMEN BANK 2020-03	10 000	200 000	205 608	0,47%
TN0003400686	AMEN BANK SUB 2021-01	5 000	300 000	304 320	0,69%
TN0003400330	AMEN BANK2008 B	15 000	225 000	226 416	0,52%
TNFUHZ3R7VR5	ATL 2021 -1	3 000	120 000	124 267	0,28%
TN8DSPQCB06	ATL 2022 -1	3 000	180 000	190 140	0,43%
TNMA55MMDD46	ATL 2023 -1	2 000	120 000	123 507	0,28%
TN06F5NFW3K1	ATL 2023 -2	3 000	240 000	254 522	0,58%
TN4J4VCBM140	ATTIJARI LEASING 2022-1 A	2 000	120 000	127 390	0,29%
TN8J8QFA4123	BIAT SUB 2022-1 CATD T-FIXE	2 000	160 000	160 904	0,37%
TN0001300623	BTE 2011/B	5 000	175 000	178 404	0,41%
TNWQS0MZ65V8	STB SUB 2021-1 TF	2 000	80 000	82 304	0,19%
TN99P72UERY9	TLF 2023-1 FIXE	2 500	150 000	152 254	0,35%
TN0003900248	UIB 2009/1C	16 000	400 000	417 894	0,95%
TN0003900263	UIB 2011/B	20 000	700 000	729 872	1,66%
Emprunt national			14 710 000	15 349 197	34,99%
TN0008000838	Emprunt national 2021 TR 1 CB	20 000	2 000 000	2 140 800	4,88%
TN0008000895	Emprunt national 2021 TR 2 CB	20 000	2 000 000	2 119 200	4,83%
TNTNYZ6GUZ33	Emprunt national 2021 TR 3 CB	10 000	1 000 000	1 043 592	2,38%
TNHG2VXQ3BG0	Emprunt national 2022 TR 1 CB	22 000	1 760 000	1 796 045	4,09%
TNQVHB5WZ2K2	Emprunt national 2022 TR 2 CB	20 000	1 600 000	1 605 248	3,66%
TNWRCVSYL730	Emprunt national 2022 TR4 CB TF	6 250	625 000	653 975	1,49%
TN7PM93UZP50	Emprunt national 2022 TR4 CB TV	18 750	1 875 000	1 967 010	4,48%
TN4A4WPDZOC1	Emprunt national 2022 TR 3 CC	5 000	500 000	530 300	1,21%
TNIZ090I5G66	Emprunt national 2022 TR 3 CC TV	5 000	500 000	532 508	1,21%
TN3C6DVEWM76	Emprunt national 2023 TR 1 CB TV	5 000	500 000	514 172	1,17%
TNBII1MJCEF3	Emprunt national 2023 TR 4 CB TF	10 000	1 000 000	1 044 248	2,38%
TNRLFZ5FIX29	Emprunt national 2024 TR 1 CC TF	2 500	250 000	257 414	0,59%
TN5WI26K4ER0	Emprunt national 2024 TR 2 CC TF	3 000	300 000	303 074	0,69%
TNPDPODY2398	Emprunt national 2024 TR 3 CC TF	3 000	300 000	319 039	0,73%
TNGCLJS7FYQ7	Emprunt national 2024 TR 4 CC TF	5 000	500 000	522 572	1,19%
Bons du Trésor Assimilables			12 747 688	13 062 624	29,77%
TN0008000606	BTA 13 AVRIL 2028 6,70%	1 000	915 000	936 488	2,13%
TN0008000655	BTA 29 MARS 2027 6,60%	3	2 775	2 855	0,01%
TN008000655	BTA 29 MARS 2027 6,60%	12 537	11 829 913	12 123 281	27,63%
Titres des organismes de placement collectif			320 231	331 098	0,75%
TNGUV3GCXU41	FCP MCP SAFE FUND	1 429	220 219	226 405	0,52%
TNYAVEEFVIB8	FCP SMART CASH PLUS	10	100 012	104 693	0,24%
TOTAL GENERAL			30 947 919	32 020 723	72,99%
Pourcentage par rapport au total des actifs					72,89%

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 30 Juin 2025 à D : 11.586.914 se détaillant comme suit :

Code ISIN	Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	% actif net
COMPTES A TERME		4 500 000	4 574 346	10,43%
	Compte à terme au 14/11/2025 (270 jours au taux de 9,49%)	1 500 000	1 543 130	3,52%
	Compte à terme au 15/09/2025 (90 jours au taux de 8,50%)	2 000 000	2 005 216	4,57%
	Compte à terme au 25/08/2025 (180 jours au taux de 9,49%)	1 000 000	1 026 000	2,34%
BILLETS DE TRESORERIE		921 046	952 162	2,17%
TNO1FODS6WL4	Billet de trésorerie Microcred SA au 29/01/2026 (365 jours au taux de 10,8%)	921 046	952 162	2,17%
CERTIFICATS DE DEPOTS		1 386 684	1 429 106	3,26%
TN91MB371GI4	Certificat de dépôt BTL au 20/05/2026 (460 jours au taux de 9,99%)	454 720	467 096	1,06%
TNXDECN2RYM1	Certificat de dépôt BTE au 25/12/2025 (330 jours au taux de 10,14%)	931 964	962 010	2,19%
CREANCES SUR OPERATIONS DE PENSIONS LIVREES		4 499 588	4 631 299	10,56%
	Pension livrée BTL au 03/09/2025 (180 jours au taux de 8,99%)	1 000 000	1 028 512	2,34%
	Pension livrée BTL au 06/01/2026 (285 jours au taux de 9%)	2 000 000	2 046 187	4,66%
	Pension livrée TSB au 11/12/2025 (357 jours au taux de 9,49%)	999 588	1 048 602	2,39%
	Pension livrée BTL au 07/01/2026 (260 jours au taux de 8,60%)	500 000	507 998	1,16%
TOTAL		11 307 318	11 586 914	26,41%
Pourcentage par rapport au total des actifs				26,37%

Note 6 : Créances d'exploitation

Ce poste totalise au 30 juin 2025 un montant de D : 9.786 contre D : 13.491 à la même date de l'exercice 2024, et se détaille ainsi :

	<u>30/06/2025</u>	<u>30/06/2024</u>	<u>31/12/2024</u>
Obligations SERVICOM échues non encore encaissées ⁽¹⁾	100 000	100 000 (*)	100 000 (*)
(Moins) Dépréciation Obligations SERVICOM ⁽¹⁾	(100 000)	(100 000) (*)	(100 000) (*)
Obligation échue à encaisser	244	-	-
Intérêt courus sur compte rémunéré	6 514	13 491	450
Retenue à la source sur commissions	3 028	-	-
TOTAL	<u>9 786</u>	<u>13 491</u>	<u>450</u>

(*): Retraité pour les besoins de comparabilité (présenté au 31/12/2024 en portefeuille titres parmi les obligations de société).

(1) L'assemblée Générale Spéciale des détenteurs des obligations « SERVICOM 2016 » réunie le 1er octobre 2019 a décidé la restructuration de l'emprunt obligataire en portant le taux de l'emprunt, selon la catégorie, de 8,2% à 11,6% et de TMM+3% à TMM+4,6% et la modification du mode de paiement de semestriel à annuel chaque 12 décembre à partir de 2020.

Par ailleurs, l'émetteur s'est engagé d'une part à payer aux souscripteurs et au prorata de leurs souscriptions, la somme de 600 KDT représentant le remboursement partiel des intérêts échus au 12 décembre 2019 totalisant 1.442 KDT et d'affecter d'autre part un nantissement de premier rang au profit des souscripteurs, de sa participation dans les sociétés « SERVITRADE SA » et « SERVICOM INDUSTRIES SA », et ce, à concurrence respectivement de 6 667 actions et 3 333 actions pour AMEN PREMIERE SICAV.

Néanmoins, à la date prévu de remboursement partiel des intérêts échus soit le 12 décembre 2019, aucun montant n'a été réglé.

L'AMEN PREMIERE SICAV a reclassé la totalité de l'encours de ces obligations qui s'élève à 100 KDT, parmi les créances d'exploitation, et a suspendu la constatation des intérêts sur cette ligne.

Une dépréciation intégrale a été constaté.

Note 7 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 30.06.2025 à D : 44.820 contre D : 39.894 au 30.06.2024 et se détaille ainsi :

	<u>30/06/2025</u>	<u>30/06/2024</u>	<u>31/12/2024</u>
Gestionnaire	9 421	10 096	10 767
Dépositaire	35 399	29 798	35 786
	<u>44 820</u>	<u>39 894</u>	<u>46 553</u>

Note 8 : Autres créditeurs divers

Ce poste totalise au 30 juin 2025 un montant de D : 14.346 contre D : 107.628 à la même date de l'exercice précédent, et se détaille ainsi :

	<u>30/06/2025</u>	<u>30/06/2024</u>	<u>31/12/2024</u>
Redevance CMF	4 009	3 883	4 454
Retenu à la source à payer	-	96 012	97 017
Jetons de présence	9 247	9 467	19 035
TCL	434	(1 735)	(789)
Commissions sur pensions livrées	656	-	-
TOTAL	<u>14 346</u>	<u>107 628</u>	<u>119 717</u>

Note 9 : Capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du premier Janvier au 30 juin 2025 se détaillent ainsi:

Capital au 31-12-2024

Montant	49 354 664
Nombre de titres	512 065
Nombre d'actionnaires	697

Souscriptions réalisées

Montant	76 225 479
Nombre de titres émis	790 852
Nombre d'actionnaires nouveaux	19

Rachats effectués

Montant	(83 065 852)
Nombre de titres rachetés	(861 822)
Nombre d'actionnaires sortants	(98)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	125 102
Plus (ou moins) values réalisés sur cessions de titres	(120 664)
Régularisation des sommes non distribuables	(2 587)

Capital au 30-06-2025

Montant	42 516 143
Nombre de titres	441 095
Nombre d'actionnaires	618

Note 10 : Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent D : 691.253 pour la période allant du 01/04 au 30/06/2025, contre D : 523.667 pour la période allant du 01/04 au 30/06/2024, et se détaillent comme suit :

	du 01/04 au 30/06/2025	du 01/01 au 30/06/2025	du 01/04 au 30/06/2024	du 01/01 au 30/06/2024	Année 2024
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>					
Revenus des obligations					
- intérêts	54 243	113 597	345 229	692 173	1 390 344
Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier					
- intérêts (BTA et Emprunt National)	464 014	925 486	178 438	356 440	717 237
<u>Revenus des titres des Organismes de Placement Collectifs</u>					
Revenus des titres OPCVM					
- Dividendes	172 996	172 996			
TOTAL	691 253	1 212 078	523 667	1 048 612	2 107 581

Note11 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/04 au 30/06/2025 à D : 141.589 contre D : 16.972 pour la même période de l'exercice 2024, et se détaille ainsi :

	du 01/04 au 30/06/2025	du 01/01 au 30/06/2025	du 01/04 au 30/06/2024	du 01/01 au 30/06/2024	Année 2024
Intérêts des dépôts à vue	7 462	13 694	7 462	14 939	23 055
Intérêts sur comptes à terme	83 778	109 813	-	-	-
Intérêts sur certificats de dépôt	26 476	75 495	9 510	19 454	89 695
Intérêts sur billets de trésorerie	23 873	42 296	-	-	-
TOTAL	141 589	241 298	16 972	34 393	112 750

Note 12 : Revenus des pensions livrées

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/04 au 30/06/2025 à D : 100.053, contre D : 192.657 pour la même période de l'exercice 2024, et représente le montant des intérêts sur les pensions livrées, et se détaille comme suit :

	du 01/04 au 30/06/2025	du 01/01 au 30/06/2025	du 01/04 au 30/06/2024	du 01/01 au 30/06/2024	Année 2024
Intérêts des pensions livrées	100 053	201 704	192 657	284 514	688 393
TOTAL	100 053	201 704	192 657	284 514	688 393

Note 13 : Charges de gestion des placements

Les charges de gestion des placements s'élèvent pour la période allant du 01/04 au 30/06/2025 à D : 106.588 contre D : 98.532 pour la même période de l'exercice 2024, et se détaillent ainsi :

	du 01/04 au 30/06/2025	du 01/01 au 30/06/2025	du 01/04 au 30/06/2024	du 01/01 au 30/06/2024	Année 2024
Commission de gestion	29 122	57 954	26 921	51 613	109 299
Rémunération du dépositaire	77 466	154 157	71 610	137 292	290 734
TOTAL	106 588	212 111	98 532	188 905	400 033

Note 14 : Autres charges

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/04 au 30/06/2025 à D : 22.278 contre D : 21.569 pour la même période de l'exercice 2024 et se détaille ainsi :

	du 01/04 au 30/06/2025	du 01/01 au 30/06/2025	du 01/04 au 30/06/2024	du 01/01 au 30/06/2024	Année 2024
Redevance CMF	11 649	23 182	10 768	20 645	43 719
Jetons de présence	4 732	9 412	4 732	9 464	19 032
Services bancaires et assimilés	3 029	3 607	5 392	6 465	12 254
TCL	2 868	4 308	276	2 612	4 475
Contribution Sociale de Solidarité	-	400	400	400	400
TOTAL	22 278	40 908	21 569	39 586	79 881

Note 15 : Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion de l'AMEN PREMIERE SICAV est confiée à la Société "AMEN INVEST". Celle-ci est chargée de la gestion de portefeuille et de la gestion administrative et comptable de la société. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération annuelle calculée comme suit :

- 0.2% TTC de l'actif net annuel au titre de la gestion administrative et comptable ;
- 0,05% TTC de l'actif net annuel au titre de la gestion de portefeuille plafonnée à 474.000 Dinars TTC par an.

AMEN BANK assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contrepartie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle calculée sur la base de l'actif net quotidien comme suit :

- * 0,12% TTC si l'actif net est de moins de 10 MD,
- * 0,09% TTC si l'actif net est entre 10 MD et 20 MD,
- * 0,07% TTC si l'actif net est plus de 20 MD.

Et ce, avec un minimum de 7.140 Dinars TTC par an et un maximum de 29.750 Dinars TTC par an.

AMEN BANK est chargée également de la réception des souscriptions et des rachats des actions de la société. En contrepartie de ses prestations, le distributeur perçoit une rémunération annuelle de 0,595% TTC calculée sur la base de l'actif net quotidien.